



# RÉUNION PUBLIQUE

## COMMISSION DE CONTRÔLE

Dans le cadre du transfert des compétences de l'ancienne Commission Administrative au Maire par la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, le législateur a créé une Commission de Contrôle dans chaque commune (art L.19, I) compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du Maire.

A cet effet, nous vous informons que la Commission de Contrôle, en charge de s'assurer de la régularité des listes électorales, composée de :

<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
1- Monsieur Michel SEBAG	1- Monsieur Hassan RAHOUÏ
2- Monsieur Jacques SCHALLER	2- Monsieur Jean-Jacques BENITAH
3- Madame Myriam MABIRE	3- Madame Véra GUERREIRO
4- Madame Carine NILES	4- Monsieur Patrick CHINI
5- Madame Noëlla DENOUAL	5- Monsieur Hacène CHIBANE

se réunira le :

**Jeudi 20 Janvier 2022 à 17h30 - Salle n° 1 en Mairie**

Seuls les membres de la Commission de Contrôle ont accès aux pièces des dossiers examinés en séance.

